

## Erratum

---

Volume 22, numéro 1-2, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102236ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102236ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Société québécoise de recherche en musique

### ISSN

1480-1132 (imprimé)

1929-7394 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer cet article

(2021). Erratum. *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique*, 22(1-2), 176–176. <https://doi.org/10.7202/1102236ar>

## *La musique et le genre*

### ERRATUM

Dans l'article intitulé «L'Opéra, un monde professionnel hanté par les violences de genre», le paragraphe introductif a été modifié afin de tenir compte du classement sans suite de la plainte déposée par Chloé Briot, et de supprimer les références relatives à l'absence de réaction des responsables de la production suite aux plaintes formulées auprès d'eux.

Page 49 : le premier paragraphe a été révisé comme suit :

Le 19 août 2020, la soprano française Chloé Briot annonce dans *La Lettre du Musicien* avoir porté plainte contre un collègue chanteur, qu'elle accuse de l'avoir agressée sexuellement sur scène, lors de l'opéra *L'inondation*. Alors que la chanteuse déclare vouloir «en finir avec la loi du silence» (de Banes Gardonne 2020), c'est une tempête qui déferle sur ce milieu professionnel. L'information est immédiatement relayée et discutée dans différents médias, comme en fait foi la longue chronique de Clément Buzalka sur le site de la radio *France Musique* datant du 21 août 2020 (Buzalka 2020). Les langues se délient dans les conversations privées, sans toutefois qu'aucune autre victime ne dénonce publiquement d'agissement répréhensible. Bien que cette plainte ait été classée sans suite le 19 septembre 2022, elle aura permis de soulever de nombreuses questions. Les agressions sexuelles sont-elles courantes dans le monde de l'opéra? Sont-elles symptomatiques d'un mode de fonctionnement sexiste plus large de ce monde professionnel? Peut-on parler effectivement d'une «loi du silence» dénoncée par la chanteuse? Si oui, que risquent ceux et celles qui dénonceraient des faits sexistes et des violences sexuelles?

Page 67 : les premières lignes du résumé de l'article ont également été modifiées :

Le 19 août 2020, la soprano française Chloé Briot annonce dans *La Lettre du Musicien* avoir porté plainte contre un collègue chanteur, qu'elle accuse de l'avoir agressée sexuellement sur scène, lors de l'opéra *L'inondation*. Alors que la chanteuse déclare vouloir «en finir avec la loi du silence», cette plainte, depuis classée sans suite, soulève de nombreuses questions. Les agressions sexuelles sont-elles courantes dans le monde de l'opéra? Sont-elles symptomatiques d'un mode de fonctionnement sexiste plus large de cet univers professionnel? Peut-on parler effectivement d'une «loi du silence» dénoncée par la chanteuse? Si oui, que risquent ceux et celles qui dénonceraient des faits sexistes et des violences sexuelles?